

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation André Chatelain sur l'intérêt du canton de Vaud de rester membre de la HES-SO

Rappel de l'interpellation

En une dizaine d'années, les "universités des métiers", comme on appelait les HES lors de leur lancement, ont contribué à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle. Certains cantons ont consenti d'importants efforts de coordination et de réorganisation des filières, dont Vaud tout particulièrement. Les règles dites "de Bologne" ont été intégrées et l'échelon romand a été revalorisé, ce que Les Verts reconnaissent aujourd'hui. Cependant, en tant que membres de la sous-commission de gestion attachée au DFJC et de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'un et de la commission formation des Verts suisses pour l'autre, nous observons qu'avec l'avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO, c'est un nouveau carrefour qui est abordé et qui mérite qu'on s'y arrête, d'où la présente interpellation.

D'une manière générale, on constate que depuis une dizaine d'années, les territorialités ont changé, tant pour les étudiants, de plus en plus mobiles, que pour les emplois. De plus, il est incontestable que notre pays fédéraliste doit trouver des points d'équilibre entre la préservation de la vitalité des régions dites "périphériques" et la qualité de la formation. Toutefois, il ne fait guère de doutes que les hautes écoles ont tout à gagner à atteindre une taille critique, au besoin multi-sites, et une organisation permettant les échanges inter-disciplinaires. Enfin, il est de plus en plus important que les HES entretiennent des relations étroites avec le tissu industriel ainsi qu'avec les universités et les EPF d'une part et les écoles professionnelles proches d'autre part, sans oublier l'ouverture internationale.

Cependant, dès la mise en place d'une direction romande de la HES-SO à Delémont, les rapports successifs de la Commission intercantonale nous ont alertés sur les problèmes de gouvernance. Le canton de Vaud a très tôt créé la Haute Ecole Vaudoise (HEV) au sein de la DGES avec un support de 3 ETP seulement qui a développé une stratégie de regroupement et de cohérence autour d'écoles ou institutions fortes, seules à même de comprendre les stratégies pouvant les conduire à l'excellence tant au plan national qu'international. Pensons à la HEIG, à l'ECAL, à la Haute Ecole de Musique du conservatoire de Lausanne, à l'actuelle volonté de regrouper les divers acteurs de la formation "santé" sans oublier le pôle "social" avec l'EESP. Ceci alors que d'autres cantons se montraient beaucoup plus frileux en ne voulant ou ne pouvant pas assimiler la volonté politique manifestée au niveau de la Confédération de ne soutenir que des filières à "masses critiques". Relevons à leur décharge que la Confédération ordonne plus qu'elle ne paye! Pour donner un simple exemple, le coût HES 2007 par étudiant en informatique est de 46'517 francs pour Genève, 38'704 francs pour ARC, 38'128 francs pour Fribourg, et 37'121 francs pour Vaud; la moyenne suisse est de 31'348 francs. Bien évidemment, ces données ne sont pas à elles seules déterminantes mais on sait qu'à partir d'une certaine taille, les écoles attirent de meilleurs professeurs et donc de meilleurs étudiants, elles développent davantage de collaborations (recherche, cours postgrade, etc.). Dans cette perspective, à relever que le canton de Vaud contribue pour plus de 40% avec un pouvoir de décision de 1/7 alors qu'en 1848 la diète a été abolie et une proportionnalité introduite.

L'avant-projet de convention ne propose rien d'autre qu'une stratégie de développement au niveau romand en quadrature avec les visions développées par notre canton. En effet, ce projet ambitionne de transformer la structure actuellement administrative de Délémont en une véritable université avec recteur et droit de regard complet sur les écoles et institutions affiliées (plans d'étude par filière, contrôle de la recherche y compris des projets européens diplômes unifiés, nomination de professeurs et même de directeurs, etc.). Remarquons que ce projet a été élaboré par les membres des Comités stratégiques de la HES-SO (actuellement présidés par la cheffe du DFJC vaudois). Il en découle une perte d'identité des écoles, pour ne rien dire de la question des méthodes d'évaluation de la qualité. On a cherché à tout prix, pour obtenir un consensus, le plus petit dénominateur commun entre les cantons signataires afin que la machine puisse perdurer. L'aubaine des masters a été exploitée : il est prévu que cette formation ne dépende plus que de Délémont alors qu'aucun

professeur ou chercheur n'en dépend. Il s'agit rien de moins que d'une castration des institutions vaudoises qui ont réussi à se profiler tant en Suisse qu'à l'étranger. Que penser de la construction purement intellectuelle d'une école de masters HES-SO avec contrats de prestations avec certaines institutions pour assurer les enseignements? Quelles garanties que la qualité des projets soit préférée à la politique de l'arrosoir propre à ne pas "faire de vague"? Combien de nouveaux postes administratifs seront-ils nécessaires (en doublon de ce qui existe dans les écoles bien structurées) pour assurer ce train de vie? Pour exemple, les cours de "Délémont" organisés à grand frais "hors sol" à l'avenue de Provence pour rester neutres et éviter de "vexer" alors que les locaux existent dans les écoles et que pour l'étudiant la proximité des laboratoires de recherches est stimulante. Clairement, l'intérêt des étudiants est sacrifié au profit du consensus politique. A notre connaissance, lorsque la HEIG et l'Ecole de Changins ont développé (avec succès) des universités d'été en collaboration avec des écoles sœurs d'Amérique du Nord ce n'est pas avec l'appui de Delémont mais plutôt contre.

Dans ce contexte, nos questions portent sur l'appréciation que le canton porte sur la situation actuelle, ainsi que sur les deux hypothèses possibles selon nous : soit de rester — sous conditions — au sein de la HES-SO, soit de renforcer la HEV, à l'origine provisoire (à l'instar du canton de Bâle par exemple), considérant que le jeu de cette collaboration romande-ci ne vaut plus la chandelle:

- 1- Dans quelle mesure le Conseil d'Etat pense-t-il que les stratégies apparemment divergentes sont compatibles, entre : 1° l'approche vaudoise, centrée sur un leadership fort des directeurs d'institutions, dotés de fortes connaissances "métier" et 2° celle de la HES-SO, fondée sur un management centralisé à Delémont, ne laissant aux responsables d'institution qu'un rôle de "managers interchangeables" ?
- 2- L'étudiant est-il au centre des préoccupations dans toutes ces réflexions compte tenu que "étudiantes et étudiants" n'apparaît qu'au chapitre VI du projet alors que la structure administrative occupe le terrain dès le début ?
- 3- L'impression selon laquelle Vaud a été "bon élève" en matière financière (cf. coût par étudiant) par rapport à d'autres, et que ses efforts sont trop peu reconnus à Delémont, est-elle partagée par le gouvernement ? Et cas échéant, quelle analyse de risques fait-il du projet de nouvelle convention intercantonale, encore plus centralisatrice ?
- 4- A notre sens, le canton de Vaud doit remettre en question sa participation à la HES-SO. Si, cas échéant, l'analyse de la situation conduisait le Conseil d'Etat à poursuivre tout de même la collaboration au sein de la HES-SO, à quelles conditions envisage-t-il de le faire, notamment dans les domaines suivants:
 - Le poids du vote vaudois dans les instances romandes (en l'état identique aux autres cantons, contrairement à ce que Zurich notamment a obtenu dans le cadre de la Convention intercantonale sur la médecine hautement spécialisée).
 - L'intérêt pour le canton d'assumer la présidence de la HES-SO si les réformes douloureuses sont à faire dans d'autres cantons et qu'elle n'a guère de pouvoir.
 - L'autonomie et la mise en valeur de l'identité des écoles (cf. question 2).
 - Le potentiel de simplification des flux financiers ou décisionnels.
- 5- Si l'analyse aboutit à envisager une remise en question de sa participation à la HES-SO, quels en seraient les risques et les opportunités, parmi lesquelles la stimulation pour certains de nos partenaires d'entreprendre des réformes fussent-elles douloureuses ? Et que pense le Conseil d'Etat des hypothèses suivantes:
 - Qu'on se contente d'une coordination administrative forte au niveau romand que pour les masters et les bachelors et qu'on applique un modèle de HES-SO coordonné par un chancelier plutôt que dirigé par un recteur.
 - Qu'on s'inspire de l'architecture légale des EPF, fondée sur les missions <u>puis</u>les coordinations inter-institutionnelles (et non l'inverse en pensant à l'avant-projet de convention). De quel modèle avéré (y compris à l'échelle internationale), le comité stratégique s'est-il inspiré pour proposer sa vision du futur de nos HES?

D'avance, sachant l'important travail de réflexion politique découlant de la présente interpellation, nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse.

Souhaite développer.

Réponse

Les questions posées par M. le Député André Chatelain s'inscrivent dans le cadre de deux débats annoncés : d'une part, l'élaboration d'une nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), et d'autre part l'élaboration de la loi cantonale sur les hautes écoles vaudoises de type HES. Dans les deux cas, le Conseil d'Etat sera saisi par le Département de la formation de la jeunesse et de la culture d'une demande d'autorisation de mise en consultation publique d'un avant-projet.

Afin de donner au Grand Conseil une information aussi précise et complète que possible sur la manière selon laquelle le Conseil d'Etat entend traiter les enjeux soulevés par l'articulation des intérêts cantonaux et intercantonaux dans le cadre de

l'organisation de la HES-SO – enjeux que l'interpellation met clairement en évidence – le Conseil d'Etat se propose de répondre à l'interpellation dans le cadre de l'exposé de motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier la future convention intercantonale sur la HES-SO.

L'exposé des motifs et projet de loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES sera, à n'en pas douter, une autre occasion pour le Conseil d'Etat de préciser, à l'intention du Grand Conseil, de quelle façon il souhaite positionner les hautes écoles vaudoises de type HES au sein de la HES-SO et dans le paysage national de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ainsi adopte, en	seance du	Conseil d'I	itat, a La	usanne, Ie	e I / Juin	2009.	

Le président : Le chancelier : P. Broulis V. Grandjean